

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Sélection d'un bureau pour la rédaction du CCTG Ouvrage d'Art (RELANCE)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » en date du 17 décembre 2020.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'Etat des Fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour la rédaction du CCTG ouvrage d'art.
3. Les services de consultants comprennent les prestations relatives à la rédaction d'un cahier des prescriptions techniques général à appliquer aux travaux d'ouvrages d'art selon le contexte du Sénégal.

La durée prévisionnelle des prestations est de **six (06) mois**.

4. A cet effet, L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels).

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

5. Une liste restreinte des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante suivant la grille d'évaluation ci-après :

- Qualification générale dans le domaine des études, de la conception et de la supervision : avoir réalisé au cours des quinze (15) dernières années au moins cinq (05) projets d'étude, de conception ou de surveillance et contrôle d'ouvrages d'art (notée sur 20 points, soit 04 points par projet).
- **Expérience spécifique en missions similaires** : rédaction de 02 CCTG notée sur 40 points (soit 20 points par CCTG)
- **Organisation technique et managériale** notée **17 points**.
- **Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels** :
Justifier l'existence d'un nombre de personnels professionnels, équipe multidisciplinaire compétente pour la réalisation de la mission, **noté sur 23 points**.

CE PERSONNEL DOIT COMPORTER AU MINIMUM LES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES SUIVANTES :

- un ingénieur titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en génie civil ou travaux publics (minimum Bac+5) avec une spécialisation en ouvrage d'art ou un ingénieur des ponts ayant une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le domaine des projets d'ouvrages d'art en béton: **5 points** ;
- un ingénieur titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en génie civil ou travaux publics (minimum Bac+5) avec une spécialisation en ouvrage d'art ou un ingénieur des ponts ayant une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le domaine des projets d'ouvrages d'art en métal: **5 points**;
- un ingénieur titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en génie civil ou travaux publics (minimum Bac+5) avec une spécialisation en ouvrage d'art ou en géotechnique ou un ingénieur des ponts ayant une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le domaine des études des fondations superficielles et profondes des ponts: **5 points**;
- un ingénieur titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en génie civil ou travaux publics (minimum Bac+5) avec une spécialisation en hydraulique ou un diplôme d'hydraulique ayant une expérience d'au moins quinze (15) ans dans le domaine des projets d'ouvrages d'art: **5 points**.
- un environnementaliste ayant dix (10) ans d'expérience générale dont trois (03) ans d'expérience spécifique : **3 points**

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les candidats seront présélectionnés selon les règles de procédures du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)**.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi de 08h à 17h00mn (GMT) :

AGERROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence
 Tel (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 864 63 50
 Email à : rndour@ageroute.sn, mlye@ageroute.sn
8. Les manifestations d'intérêts, écrites en langue française, doivent être déposées **sous plis fermés (1 original+2 copies)** au secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de

l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus au plus tard le **15 septembre 2022 à 11h 30 précises (GMT)**.

NB : L'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE de l'inclure sur la liste restreinte

**LE DIRECTEUR GENERAL
Ibrahima NDIAYE**